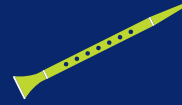




La loi NOTRe, comme la loi MAPTAM, s'inscrit dans la ligne droite des directives ultra-libérales européennes visant à rationaliser les services publics, réduire les dépenses publiques, mettre en concurrence les collectivités !



Cette loi idéologique, pondue en toute opacité, sans consultation des citoyens, pourtant premiers concernés, n'a pour autre objectif que de détricoter le service public pour l'offrir au secteur marchand.



Avec la loi MAPTAM et la loi NOTRe, La recherche de rentabilité, la compétition entre collectivités sont déjà en marche au détriment du service rendu aux usagers. Selon la région ou la ville où vous résidez, vous aurez des services plus ou moins accessibles, plus ou moins performants, plus ou moins chers !

RÉFORME TERRITORIALE : CETTE LOI N'EST PAS LA NOTRe

Solidaires
Sud
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

SOLIDAIRES
UNITAIRES
DÉMOCRATIQUES
www.sud-ct.fr

M^{ME} LEBRANCHU S'EST EXPRIMÉE EN CES TERMES AU MOMENT DU VOTE DE LA LOI NOTRe CET ÉTÉ :

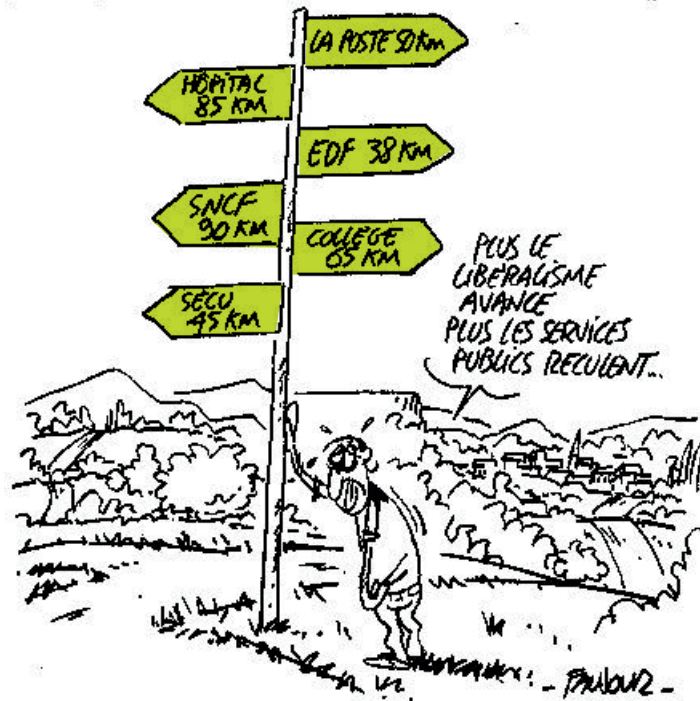
« La loi NOTRe vise à remettre du service public là où il a disparu ! (...) Je crois en la puissance publique et en son développement (...) les loi MAPAM et NOTRe sont des réponses pour réguler les effets des accords de Lisbonne (...) Je suis ministre de la Fonction Publique et je défends donc les fonctionnaires ».

Une succession de discours « écran de fumée » qui a pour objectif unique d'endormir et qui est en totale opposition aux actes posés. Une véritable volonté de dissimuler des intentions de destruction programmée du service public. Tout est magnifiquement orchestré ! Ils donnent les outils et les arguments pour que des exécutifs locaux procèdent, dans les collectivités, à la mise en place de politique de réduction drastique de moyens pour les services publics au détriment des citoyens et des salariés. Contre cela, que faire ?

Face à la mainmise des technocrates et politiciens sur notre bien commun, des collectifs de citoyens, de syndicats, d'associations organisent la résistance.

Il est temps de reprendre la main. Partout, les agents des collectivités territoriales en lien avec les usagers doivent s'organiser, et s'inscrire, dans la durée, dans le rapport de force qui, seul, permettra de renverser la logique à l'œuvre.

FONCTIONNAIRES, PRÉCAIRES, CITOYENS, TOUS UNIS DANS UN MÊME COMBAT POUR LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC PARCE QUE C'EST NOTRE BIEN COMMUN !



AYEZ CONFIANCE, NOTRe LOI C'EST PAS DU PIPEAU !

APRÈS BIEN DES PÉRIPÉTIES ET DES PALABRES, LA LOI NOTRe A ÉTÉ VOTÉE CET ÉTÉ. LOI NOTRe... POUR NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE. VASTE PROGRAMME !

Un an et demi après la loi MAPTAM qui a acté la création des grandes métropoles, six mois après la refonte de la carte des régions, voici ce qui est annoncé comme le bouquet final de cette entreprise.

Si elle se défend de mettre en place un nouvel acte de décentralisation, M. LEBRANCHU, ministre de la fonction publique, orchestre un véritable bouleversement de l'organisation territoriale et bien plus encore, puisque la loi NOTRe percute violemment les contours des missions de service public.

Alors qu'il y a un an, le gouvernement tergiversait autour de la suppression des départements, aujourd'hui, cette loi a dans son viseur les communes en mettant le paquet sur le développement des intercommunalités et l'isolement des secteurs ruraux. Cet axe central a pour effet de supprimer le premier niveau des services publics, celui sur lequel chaque citoyen, dans sa ville ou son village à la possibilité d'interagir.

Simplifier le mille-feuille territorial, rapprocher les niveaux de décisions de la population, développer et adapter les services publics aux territoires, moderniser... BARATTIN !

FÉDÉRATION SUD
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
Siège : 70 rue Philippe de Girard 75 018 Paris
www.sud-ct.fr - contact@sud-ct.fr

Union syndicale
Solidaires

Solidaires
Sud
Collectivités territoriales
WWW.SUD-CT.FR

CHERS FONCTIONNAIRES, NE VOUS PRÉOCCUPEZ DE RIEN, NOUS GÉRONSTOUT ET VOUS N'Y PERDREZ PAS AU CHANGE, VOUS VERREZ !

CHERS USAGERS, FAITES-NOUS CONFIANCE, NOUS SAVONS CE QUE NOUS FAISONS, NOS DÉCISIONS NE SONT L'OBJET D'AUCUNE PRESSION ET D'UNE VISION À LONG TERME :

Vous conserverez votre régime indemnitaire et même il pourra augmenter FAUX

Vous pourrez le garder pendant 2 ans, mais après cette date, il est renégociable !

On ne touchera pas au temps de travail FAUX

À l'occasion des fusions, des transferts et sous prétexte d'harmonisation, les protocoles sur le temps de travail risquent d'être revus à la hausse. Une offensive massive est en cours pour démontrer que nous travaillons trop peu et que nous ne sommes pas rentables ! Tout le monde aux 1607 h et fini le temps partiel choisi, ça coûte trop cher !

Vous aurez les mêmes avantages qu'avant FAUX

Dans le cadre des fusions, de nouveaux règlements intérieurs vont être élaborés. Seront-ils aussi avantageux notamment en autorisations d'absences (enfants malades, événements familiaux, etc) ? D'une collectivité à l'autre, les avantages sociaux diffèrent, comment seront-ils alignés ?

Il n'y aura pas de mobilité forcée FAUX

Quand le service déménage dans une autre collectivité, quel choix aura l'agent ?

Les effectifs seront maintenus FAUX

La mutualisation des services provoquera obligatoirement des postes en doublons, donc des suppressions de postes avec une augmentation des mesures que nous connaissons déjà : non remplacement des agents partants à la retraite, licenciements pour inaptitude, augmentation des mesures disciplinaires conduisant à la révocation, licenciement des contractuels, précarisation...

Avec la réforme, nous protégeons le statut des fonctionnaires FAUX

La casse du statut est en marche, PPCR, évaluation, rentabilité, privatisation, précarisation institutionnalisée, CAP arbitraires sont notre lot quotidien.

Il n'y aura pas de mobilité trans fonction publique FAUX

C'est prévu dans le PPCR, favoriser la mobilité d'une fonction publique à l'autre. Il va bien falloir caser les recalés de l'ÉTAT.

Les services seront mieux organisés, vos conditions de travail vont s'améliorer FAUX

Les réorganisations permanentes de la fonction publique déstabilisent les agents et sont une cause de souffrance. Les charges de travail augmentent du fait de la diminution des effectifs, les missions s'élargissent, la polyvalence s'accroît.

AIE CONFIANCE !



Le service public coûtera moins cher FAUX
À l'occasion des fusions des régions les élus vont revoir à la hausse leurs indemnités. Hôtels de région déjà trop exigus à agrandir, frais de déplacement et d'hébergement supplémentaires : voilà pour les économies !!! Les villes qui perdent leur statut de préfecture de région risquent d'être désertées et de subir des conséquences économiques. C'est pourquoi de nouvelles agglomérations réclament aujourd'hui le statut de métropole (Nancy, Saint-Etienne...). On nous vend la fin des doublons administratifs comme source d'économie : étant donné le manque d'uniformisation des compétences d'une collectivité à l'autre, nous doutons fortement de cette source d'économie !!! Les services abandonnés par les collectivités seront transférés aux entreprises privées qui factureront le service avec leur marge bénéficiaire à l'image des prix exponentiels des cantines, de l'eau...

Les Services publics seront plus lisibles FAUX
Chaque région, métropole prendra des compétences obligatoires mais aussi facultatives. Résultat : un manque de lisibilité d'une région, d'une métropole à une autre et les compétences seront différentes. De plus certaines d'entre elles seront assumées par plusieurs collectivités, par exemple : culture, sport, tourisme, éducation populaire, promotion des langues régionales partagées entre communes, départements, régions et collectivités à statut particulier. Allez-vous retrouver dans tout ça ! Les usagers devront chercher dans la jungle administrative où et à qui ils doivent s'adresser.

Le service public sera plus proche FAUX
Au contraire il va s'éloigner de l'utilisateur. La région serait-elle plus proche que le département, la métropole que la mairie d'une petite commune ? Et ce ne sont pas les maisons de « service au public » qui vont régler le problème. Elles regrouperont des services publics et privés qui assumeront les prestations que la fonction publique ne peut plus remplir : ce sera le règne de l'arbitraire.

Le service public sera plus performant FAUX
Plus performant alors qu'à force de rationalisation et de regroupement, les services publics s'éloignent de plus en plus des usagers : par la magie d'Internet et de la dématérialisation. Si l'on oublie la fracture numérique générationnelle et alphabétique, pourquoi pas ? Mais il faut faire fi de la fourniture de service au mieux aléatoire, au pire absente. Et soyez certains que l'annonce du gouvernement de mettre fin aux zones blanches se fera à vos frais... par des prêts bancaires fait aux collectivités. Qui paiera pour que le privé bénéficie des structures mises en place ? De qui se moque-t-on ?

La ruralité et les territoires sensibles ne seront pas oubliés FAUX
Cela va créer de nouvelles zones désertifiées ou ghettoisées, rurales et urbaines. Comment les territoires ruraux peuvent-ils résister face aux métropoles qui vont attirer la majorité des subventions ? Quel avenir pour la Lozère (73 000 habitants) dans la nouvelle grande région MIDIPY-LR (près de 6 Millions d'habitants) ? Ce département ne comptera pas plus qu'une ville moyenne de la région ! Il n'est déjà plus rentable de maintenir sur ces territoires des services publics : école, hôpital, trésorerie, poste, services municipaux (état civil...) et ce n'est pas le privé qui va suppléer puisqu'il n'en retirera aucun bénéfice ! Quel intérêt économique pour les régions à développer ces territoires ruraux sous-peuplés ? Quels intérêts auront les entreprises à s'installer dans ces zones reléguées ou les zones périurbaines dites « sensibles » ?



ON VOUS PREND POUR DES CONS ?

ON CHERCHE À VOUS FAIRE CROIRE QUE LES SERVICES SERONT MIEUX RENDUS, MAIS VOUS POUVEZ DÉJÀ CONSTATER TOUS LES JOURS QUE CE N'EST PAS LA VÉRITÉ : LA POSTE, LA SNCF, LES TÉLÉCOMS MARCHENT MIEUX DEPUIS LA PRIVATISATION ? LES BILLETS, LES TIMBRES OU LE TÉLÉPHONE SONT-ILS MOINS CHERS ?

AVEC LA LOI MAPTAM ET LA LOI NOTRe, LA RECHERCHE DE RENTABILITÉ, LA COMPÉTITION ENTRE COLLECTIVITÉS SONT DÉJÀ EN MARCHÉ AU DÉTRIMENT DU SERVICE RENDUS AUX USAGERS. SELON LA RÉGION OU LA VILLE OÙ VOUS RÉSIDEREZ, VOUS AUREZ DES SERVICES PLUS OU MOINS ACCESSIBLES, PLUS OU MOINS PERFORMANTS, PLUS OU MOINS CHERS.

FINI L'ÉGALITÉ SUR LE TERRITOIRE